



CENTRE DE FORMATION DES EXPERTS JUDICIAIRES

PRÈS LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE – POLE OUEST

UCECAAP Union des Compagnies d'Experts près la Cour d'Appel d'Aix en Provence

PROCÉDURE D'INSCRIPTION DÉMATÉRIALISÉE AUX FORMATIONS QUINQUENNALES

La procédure d'inscription et de règlement des frais des formations quinquennales est désormais dématérialisée.

Elle se déroule en 2 temps :

1er temps : La pré-inscription

Elle est destinée à permettre aux organisateurs de prévoir la logistique associée à la manifestation, et en particulier l'aspect "Diffusion vidéo" de la manifestation pour ceux qui la suivront par visio-conférence. L'ensemble des personnes (experts, postulants, avocats, étudiants) autorisés à suivre ces formations est informé par courriel de la date de la manifestation ; le courriel reçu contient un lien de pré-inscription sur lequel la personne intéressée clique pour valider sa pré-inscription : le lien renvoie sur le site des "webinaires" ZOOM du Centre de Formation de l'UCECAAP.

Les pré-inscriptions sont closes 8 jours avant la date de la manifestation et la liste des pré-inscrits est transmise au système MANHATTAN de gestion des manifestations.

2ème temps : Confirmation de l'inscription et règlement des frais d'inscription et de participation au repas

La confirmation de l'inscription est **obligatoire**. Elle se fait par connexion à l'espace membre du Centre de formation de l'expert préinscrit, dans les 8 jours précédant la manifestation. Elle permet le règlement des frais d'inscription et / ou de la participation au repas (si ces frais sont dus), ainsi que la délivrance ultérieure des attestations de formation.

Cette confirmation peut être faite jusqu'à la veille de la manifestation.
Seuls les experts préinscrits peuvent y accéder.

En cas de problème ou d'incompréhension, un mail peut être adressé à l'adresse secretariat@ucecaap.com.